

Sur motion de M. Maclean (Halifax), ladite résolution est référée au comité général sur le Bill (No 18), Loi modifiant la Loi du Service civil, 1918.

Le Bill (No 18), Loi modifiant la Loi du Service civil, 1918, est considéré en comité général (avec la résolution adoptée ce jour s'y rapportant), et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau ce jour.

Le Bill (No 18), Loi modifiant la Loi du Service civil, 1918, est de nouveau considéré en comité général (avec la résolution adoptée ce jour, s'y rapportant), rapporté avec des amendements, considéré tel qu'amendé et remis pour troisième lecture à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à 9.40 p.m., jusqu'à mardi prochain à 3 p.m.

EDGAR N. RHODES,

Orateur.